



L'aile ou la cuisse ?¹



Les salades de la DG ?

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour le 1^{er} Comité social d'administration de réseau (CSAR) de l'année 2025.



Pas (encore) d'emplois douaniers annoncés pour 2025 ?

Il y en a - 30 000 par rapport à l'Allemagne !

Un comité habituellement dévolu à l'examen des effectifs budgétés.

Cela ne sera pas le cas cette année, la loi de Finances n'ayant pas été votée fin d'année dernière.

Est-ce grave ? Nullement !

Nous échappons au plan ridicule de soi-disant « renforcement » de la DGDDI de l'éphémère ministre du budget Laurent Saint-Martin annoncé à hauteur de.. roulement de tambours... 50 postes. Soit un demi-douanier par département.

Ergotons-nous ? Non !

Certes nous demandons un tout autre effort. À savoir près d'un triplement des effectifs pour être à parité stratégique avec l'Allemagne.



+0,5/département

Un demi-douanier supplémentaire par département, soit un total de 50 au niveau national, c'est l'objectif affiché par le précédent ministre du budget Laurent Saint-Martin pour 2025. Ridicule !

Pour rappel, il y a en France -31000 douaniers par rapport à l'Allemagne !!

¹ Référence à la tambouille à base malbouffe, dissimulée par le magnat de l'agro-industrie Tricatel, dans le film éponyme !



Les +26 postes obtenus en 2024 ? Jamais vus sur le terrain !

Mais là n'est même plus la question. Il est question de sincérité budgétaire et de respect des engagements.

L'an dernier, lors de la séance des 8-9 février 2024, nous avons réussi syndicalement à transformer le plan de suppression de 84 postes en création de 26 nets.

Cela s'est-il traduit sur le terrain ? Jamais !

Le sous-effectif déjà conséquent début 2024 par rapport à ce qui était budgété en 2023 s'est encore aggravé.

Et pour cause ! Pour 2 raisons qui sont liées.

 **-993 postes/budget**

16 240 c'est le plafond d'emplois exécuté en 2024.

Cela représente 993 emplois en moins par rapport à ce qui a été budgété & arbitré au Comité social d'administration de réseau (CSAR) de février 2024 (17 233).

Près d'un millier de postes budgétés manquent donc à l'appel !



L'attractivité : c'est comme le dahu, on en parle beaucoup, mais personne ne l'a vu !

Premièrement, l'attractivité qui n'est, pas du tout au rendez-vous.

Pour la « haute » administration douanière, celle-ci se limite à des actions de communication.

Or depuis plusieurs années, nous vous répétons que le travail réalisé par le bureau communication (COM, ex bureau information et communication - le BIC) est déjà visuellement intéressant.

Là n'est pas le problème.

Le problème vient, là encore, de l'absence d'abondement salarial et d'effectifs, et donc *in fine*, de déroulement de carrière (davantage d'effectifs et de services = davantage de perspectives de mutation et de postes d'encadrement).

Et, depuis plusieurs années, tout est bloqué à ce niveau là.



« Contrainte budgétaire » ? Parade répétée obsessionnellement !

Deuxièmement, l'affranchissement par la « haute » administration de la DGDDI des notions officielles en matière budgétaire : Exit le Plafond autorisé d'emplois (PAE) ! Exit les effectifs de référence (ER) ! ... Place au « *schéma d'emplois* » !

L'année dernière, SOLIDAIRES Douanes vous a interpellé à de nombreuses reprises sur les refus de prise en charge de dépenses de personnel où le motif invoqué était la « *contrainte budgétaire* ».

Refus de congé formation ?
« *Contrainte budgétaire* » !

Refus de remboursement de déplacement ?
« *Contrainte budgétaire* » !

Refus de chantier indemnitaire : « *Contrainte budgétaire* » !

- Y compris pour les personnels se mettant en mouvement : brigade de surveillance extérieure de Roissy (BSER), Unité dédiée au Dédouanement (UDD, résidence de Roissy nuit) ?
- Y compris pour les personnels à forte technicité et investissement : informaticiens, cellules de levée de doute (CLD) du Havre et Marseille, Cellule de ciblage du fret (CCF) et Brigade de surveillance extérieure spécialisée (BSES) à Roissy ?

« *Contrainte budgétaire* » !

Et ainsi de suite, *ad nauseam*...



Pourtant, les dépenses de personnels de la Douane ne sont pas concernées par le plan d'austérité Lemaire !

Or, le plan d'austérité de Bruno Lemaire de 10 milliards d'euros² exempté les dépenses de personnel de la DGDDI (titre 2 du programme 302).

Oui, vous l'avez bien lu : le plan d'austérité ne concernait pas la Douane en matière de dépenses de personnel !

D'où vient alors cette « contrainte budgétaire » ?

Jusqu'à la fin d'année dernière, pas de réponse...

...Jusqu'à la réunion dédiée à la situation à Mayotte du 17 décembre dernier, traitant également de la loi spéciale sur le budget !

Là, alors que nous posons à nouveau la question, **vous nous avez répondu « schéma d'emplois ».**



« Schéma d'emplois » : jeu de bonneteau DG (– de C, B, A = + de A+ !)
qui s'affranchit des lois de finances !

« Schéma d'emplois », kézako ? Vous avez détaillé ce qui se cache derrière ce jargon, digne des pires médecins de Molière.

La « haute » administration de la DGDDI ~~fout dans le même sac~~ additionne le total budgétaire des effectifs votés en loi de Finances en catégories C, B, A et A+, et, tout en respectant ce total global, le **saucissonne à sa convenance !**

Ainsi la politique, engagée depuis plusieurs années, de gonflement des effectifs de cadres supérieurs s'effectue aux dépens des effectifs de catégories C et B, et dans une moindre mesure de catégorie A : voilà la vérité nue des chiffres officiels !

Tous ces éléments figurent dans les points à l'ordre du jour.



Davantage de cadres sup'... ET de moins en moins de services !

Vous développez les nominations dans les statuts d'emplois de chefs de service comptable (CSC), chefs de service administratif (CSA) et chefs de service de la Surveillance (CSSu).

Vous multipliez le recours aux prestataires privés dans l'informatique et le Conseil, ET, dans le même temps, vous soumettez au vote la fermeture des bureaux de douanes du Bourget et de Saint-Brieuc !

Il y a pourtant mieux à faire que supprimer :

- le bureau du 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe
- et le dernier bureau breton bordant la Manche.

Effectifs douaniers dans les Côtes-d'Armor
(nombre de services divisé par 11 en 40 ans)

Arrondissements	Typologie des services	Effectifs	
		1983	Début 2025
Guingamp	Bureau de Paimpol	3	0
	Brigade de Paimpol	3	0
	Sous-total arrondissement	6	0
Lannion	Garde-côtes de Lézardrieux	6	0
	Bureau de Tréguier	3	0
	Brigade de Lannion	6	0
	Brigade de Perros-Guirec (échelon brigade de Lannion)	3	0
	Sous-total arrondissement	18	0
Saint-Brieuc	Bureau du Légué-Saint-Brieuc	9	7 (fermeture annoncée)
	Antenne de Loudéac	3	0
	Subdivision de Saint-Brieuc	3	0
	Brigade de Saint-Brieuc	6	14
	Brigade d'Erquy (échelon brigade de Saint-Brieuc)	3	0
	Sous-total arrondissement	24	21 → 14 en 2026 ?!
Total département Côtes-d'Armor		48	21 → 14 en 2026 ?!

² Source : décret 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits.

Disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2024/2/21/2024-124/jo/texte>



Plan Surveillance : continuer de faire plus avec moins !

Vous soumettez au vote un plan Surveillance augmentant les exigences de la « haute » administration envers les personnels, sans rééquilibrage en matière d'effectifs ou de déroulement de carrière pour les A, B et C !

Pire, vous prévoyez l'ouverture des postes de secrétariat des brigades aux agents de la branche Opérations commerciales (OPCO), sans que l'extension de l'attribution de trimestres supplémentaires pour la retraite ne soit à l'ordre du jour.

Les rares améliorations matérielles (équipement, applications informatiques) **ne sont que l'application de la législation et de votre responsabilité** civile et pénale en qualité d'employeur³ en matière de santé et sécurité au travail.

Autrement dit, c'est la poursuite de la politique de gestion de la pénurie, tout en l'aggravant et sans reconnaissance d'aucune sorte.

**La Douane à l'aéroport du Bourget :
chronique d'une disparition en 10 ans**

Critères	Services	Octobre 2014	Octobre 2024	Janvier 2025	Évolution 2014-2025	
					brut	% age
Effectifs en théorie	Bureau	5	3	0	-5	-100%
	Brigade	21	21	21	=	=
	Total	26	24	21	-5	-19,2%
Effectifs en pratique	Bureau	8	2	0	-8	-100%
	Brigade	24	20	20	-4	-16,7%
	Total	32	22	20	-9	-37,5%



Des alternatives sont possibles !

Il y a pourtant eu une mobilisation de plusieurs mois au printemps 2019 avec fourniture d'un cahier revendicatif structuré et argumenté.

Il y a pourtant eu une quinzaine de réunions ces 3 dernières années dédiées spécifiquement à la thématique Surveillance.

Il y a pourtant eu des mesures de repyramidage de C en B pas loin de nous, à la direction générale de la Police nationale (DGPN) et à la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP).

Il y a pourtant un intérêt à développer le métier. Chaque événement, même en apparence anodin, le confirme.

Ainsi des vacances d'Hiver qui débutent en ce mois de février. Les passages de trafiquants en haute-montagne commandent la recreation de sections de douaniers skieurs au sein de brigades, les dernières sections ayant été supprimées il y a 2 décennies.

Voilà un des mille impensés de votre « plan ». Peu importe le détail : seul compte le bricolage budgétaire... Et que vogue la galère !?!



Pour conclure : pas de signature de chèque en blanc !

Valider des mesures aux dépens des collègues, des usagers et de l'intérêt général ne fait pas partie de notre ADN syndical.

Encore moins la signature de chèques en blanc, s'il ne fallait qu'une excellente raison de ne pas cautionner cette tambouille.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le mardi 11 février 2025

³ Articles L4121-1 et suivants du Code du travail.

Disponibles ici :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006178066/#LEGISCTA000006178066